

225C1278
FR0014008VX5 -FS0620

28 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EUROAPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juillet 2025, la société Brandes Investment Partners, LP¹ (4275 Executive Sq, 5th Floor, La Jolla, CA 92037, Delaware, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 juillet 2025, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROAPI et détenir, pour le compte desdits clients, 4 900 089 actions EUROAPI représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 5,15% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EUROAPI sur le marché.

¹ Brandes Investment Partners, LP est une « limited partnership » de droit de l'Etat du Delaware, dont les deux partners sont Brandes Investment Partners, Inc. (General Partner) et Brandes Worldwild Holdings, LP (Limited Partner).

² Sur la base d'un capital composé de 95 589 777 actions représentant 95 213 556 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.